



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **16 août 2016**, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 2200, autoroute Transcanadienne, l'installation d'équipement mécanique (génératrice) en marge avant plutôt que sur le toit du bâtiment ou en marge arrière.
2. Pour permettre au 1, avenue Wilton que le plancher du rez-de-chaussée de l'agrandissement soit à une hauteur de 1,68 m (5,5') au-dessus du sol adjacent, plutôt que la hauteur maximale permise de 1,5 m (4,9').
3. Pour permettre au 82, avenue Portsmouth un élargissement de l'allée véhiculaire à partir de 3 mètres de la bordure de la rue au lieu de 3 mètres à l'intérieur de la limite de propriété, tel que requis ; et

Pour permettre au 82, avenue Portsmouth 15% d'espace vert et paysager en marge avant au lieu du minimum requis de 50%.

4. Pour permettre au 9, avenue de Breslay une véranda avec une marge de recul latérale nord de 0,78 m (2,56') au lieu de la marge minimale requise de 2 m (6,6') ; et

Pour permettre au 9, avenue de Breslay un accès au sous-sol avec une marge de recul latérale nord de 0,77 m (2,54') au lieu de la marge minimale requise de 2 m (6,6').

5. Pour permettre au 63, avenue Cedar un garage détaché de 6,1 m (20') x 9,02 m (29,58') en marge avant plutôt qu'en marge latérale ou arrière.
6. Pour permettre au 35, avenue Bras d'Or une marge avant de 8,78 m (28,83') plutôt que la marge avant minimale requise de 10 m (32,8').

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 20^e jour de juillet 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **August 16th, 2016**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 2200 Transcanada Highway the installation of mechanical equipment (generator) in the front setback rather than on the building roof or rear setback.
2. To permit at 1 Wilton Avenue, to have the ground floor of the extension be at a height of 1.68 m (5.5') above the adjacent ground level rather than the maximum permitted height of 1.5 m (4.9').
3. To permit at 82 Portsmouth Avenue the widening of a driveway starting at 3 meters from the street curb rather than from 3 metres inside the property line as required; and

To permit at 82 Portsmouth Avenue grass and landscaping on 15 % of the front setback rather than the minimum 50% required.

4. To permit at 9 de Breslay Avenue a veranda with a north side setback of 0.78 m (2.56') rather than the minimum required side setback of 2 m (6.6') ; and

To permit at 9 de Breslay Avenue a basement access with a north side setback of 0.77 m (2.54') rather than the minimum required setback of 2 m (6.6').

5. To permit at 63 Cedar Avenue a 6.1 m (20') x 9.02 m (29.58') detached garage to be located in the front setback rather than in the side or rear setback.
6. To permit at 35 Bras d'Or Avenue a front setback of 8.78 (28.83') rather than the minimum required setback of 10 m (32.8').

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 20th day of July 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk